

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE STATUTAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance statutaire du lundi, 15 décembre 2014, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers:

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités:

1. Adoption des prévisions budgétaires 2015 ;
2. Adoption du programme triennal des immobilisations ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

2014-12-382

1. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal obligent les municipalités à préparer et à adopter un budget pour le prochain exercice financier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit effectuer des charges équivalentes aux revenus pour l'année 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2015 :

REVENUS

Taxes générales	3 190 687 \$
Paiements tenant lieu de taxes	59 166 \$
Autres revenus	458 930 \$
Transferts	75 600 \$
Amortissement	712 640 \$
Affectations	78 000 \$

TOTAL DES REVENUS

4 575 023 \$

CHARGES

Administration générale	596 670 \$
Sécurité publique	504 174 \$
Transport	734 355 \$
Hygiène du milieu	439 821 \$
Santé et bien-être	64 941 \$
Aménagement, urbanisme et développement	137 206 \$
Loisirs et culture	331 774 \$
Frais de financement	156 477 \$
Amortissement	712 640 \$
Financement à long terme	346 119 \$
Fonds de roulement	141 346 \$
Immobilisations	409 500 \$

TOTAL DES CHARGES **4 575 023 \$**

Adoptée

2014-12-383

2. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 953.1 du Code municipal obligent les municipalités à adopter un programme triennal des immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

ATTENDU QUE le programme doit être divisé en phases annuelles et qu'il doit être détaillé pour la période qui lui est coïncidente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le programme triennal des immobilisations suivant pour les années 2015, 2016 et 2017 :

2015

Asphalte mécanisé	100 000 \$
Rang de la Grande-Ligne ouest- asphalte	50 000 \$
Route Haman - rechargement ou asphalte recyclé	50 000 \$
Rang de la Grande-Ligne ouest - pont	70 000 \$
Parc industriel - stationnement et rechargement - nouvelle rue	30 000 \$
Éclairage de rues - lumières au DEL	20 000 \$
Centre municipal - mise aux normes système de réfrigération - hon. prof.	5 000 \$
MDJ/Expo - toiture	10 000 \$
Affiches rurales 911 - signalisation	30 000 \$
Feux de circulation pour travaux et flèche pour camion -signalisation	10 000 \$
Logiciel de dessin Autocad	4 500 \$
Camion d'unité d'urgence - honoraires professionnels	5 000 \$
Réseaux aqueduc et égout - honoraires professionnels	15 000 \$
Parc Brochu-Châtigny - honoraires professionnels	5 000 \$
Parc industriel/phase 2 - honoraires professionnels	<u>5 000 \$</u>

409 500 \$

2016

Asphalte mécanisé	100 000 \$
Route Coulombe est - asphalte	50 000 \$
Rue Fortier - asphalte	25 000 \$
Rang de la Grande-Ligne est - asphalte	50 000 \$
Rang Saint-Pierre sud - asphalte	75 000 \$

Rang de la Rivière sud - asphalte	25 000 \$
Rang de la Rivière nord - asphalte	150 000 \$
Rues du village - asphalte	300 000 \$
Rang Saint-Jacques nord - asphalte	50 000 \$
Parc industriel - nouvelle rue - asphalte	50 000 \$
Parc industriel – stationnement - asphalte	50 000 \$
Rue Sainte-Geneviève sud - asphalte	75 000 \$
Route Haman - rechargement ou asphalte recyclé	50 000 \$
Route Larose sud - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Route Maranda - rechargement ou asphalte recyclé	30 000 \$
Route Coulombe est - restructuration	90 000 \$
Rang de la Rivière nord - glissière de sécurité	20 000 \$
Rang Saint-Jacques sud - ponceau	20 000 \$
Rang Dalhousie est - ponceau	10 000 \$
Parc industriel - stationnement et rechargement - nouvelle rue	90 000 \$
Rue Sainte-Geneviève nord - 1ere partie - trottoirs	15 000 \$
Rue Sainte-Geneviève nord - 2 ^e partie - trottoirs	15 000 \$
Éclairage de rues - lumières au DEL	20 000 \$
Achat GPS	12 000 \$
Location annuel pour GPS (internet)	3 500 \$
Salle Amicale - rénovations	**323 000 \$
Camion d'unité d'urgence	*325 000 \$
Point d'eau Couture et parc industriel - bornes sèches	40 000 \$
Poubelles - îlots multimatières	**11 500 \$
Parc Brochu-Châtigny	20 000 \$
Gaz naturel	<u>250 000 \$</u>
	<u>2 495 000 \$</u>

2017

Asphalte mécanisé	100 000 \$
Route Coulombe est - asphalte	25 000 \$
Rang Saint-Pierre nord - asphalte	75 000 \$
Rang Saint-Jacques sud - asphalte	25 000 \$
Route Larose nord - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Rang Dalhousie est - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Rang Dalhousie ouest - rechargement ou asphalte recyclé	50 000 \$
Route Coulombe est - restructuration	45 000 \$
Rang Saint-Jacques nord - ponceau	15 000 \$
Éclairage de rues - lumières au DEL	20 000 \$
Centre municipal - mise aux normes système de réfrigération	**2 000 000 \$
Point d'eau Couture - barrage	** <u>235 000 \$</u>
	<u>2 890 000 \$</u>

*Règlement d'emprunt

**Conditionnel à une subvention

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens questionnent relativement au présent budget, entre autres les affiches rurales 911, le Centre médical régional ainsi que la mise aux normes du système de réfrigération. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

2014-12-384

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 15.

Adopté ce 12 janvier 2015.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
